

**AVIS DE CONVOCAION À UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE
DU CONSEIL DE LA VILLE DE SHAWINIGAN**

Aux conseillers(ères) :

Josette Allard-Gignac
Guy Arseneault
Jacinthe Campagna
Lucie De Bons

Nancy Déziel
Louis-Jean Garceau
Christian Hould
Jean-Yves Tremblay

AVIS SPÉCIAL vous est donné par la soussignée qu'une séance extraordinaire du conseil de la Ville de Shawinigan est convoquée par le maire Michel Angers, pour être tenue au lieu ordinaire de ses séances, le **lundi 30 janvier 2023 à 17 h** et qu'il sera pris en considération les sujets suivants :

1. Moment de recueillement
2. Déclaration d'ouverture par monsieur le maire
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Dérogation mineure - 425, avenue des Cèdres

Objet : entendre toute personne désirant s'exprimer sur ce sujet et statuer sur la demande de dérogation mineure.

5. Dérogation mineure - lot 3 272 521 du cadastre du Québec, chemin Éphrem-Poudrier

Objet : entendre toute personne désirant s'exprimer sur ce sujet et statuer sur la demande de dérogation mineure.

6. Dérogation mineure - 1110, 125^e Rue

Objet : entendre toute personne désirant s'exprimer sur ce sujet et statuer sur la demande de dérogation mineure.

7. Plan d'implantation et d'intégration architecturale - 1550, chemin de Saint-Jean-des-Piles

Objet : statuer sur une demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale.

8. Avis de motion et dépôt du projet - règlement SH-1.101 - modifiant le règlement général SH-1 – conseil et ses comités et tarification

Objet : annoncer l'adoption éventuelle d'un règlement révisant le règlement général de la Ville en regard du conseil et ses comités ainsi que de la tarification et déposer le projet de règlement SH-1.101 à cette fin.

9. Avis de motion - projet de règlement SH-200.12 - modification au Règlement d'administration des règlements d'urbanisme SH-200

Objet : annoncer l'adoption éventuelle d'un règlement modifiant le Règlement d'administration des règlements d'urbanisme SH-200 et déposer le projet de règlement SH-200.12 à cette fin

10. Avis de motion et dépôt du projet - règlement SH-389.4 - modification au règlement de contrôle intérimaire

Objet : modifier le Règlement de contrôle intérimaire relativement à la définition d'usage sensible.

11. Avis de motion - projet de règlement SH-600.3 - plan d'implantation et d'intégration architecturale

Objet : annoncer l'adoption éventuelle du règlement SH-600.3 modifiant le règlement SH-600 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'assujettir 3 nouvelles zones à l'application du règlement et de retirer les travaux de démolition à l'obligation de présenter un tel plan.

12. Avis de motion - projet de règlement SH-705 - démolition d'immeubles

Objet : annoncer l'adoption éventuelle du Règlement SH-705 relatif à la démolition d'immeubles et ayant pour objet la mise à jour de la réglementation afin de respecter la nouvelle législation provinciale applicable.

13. Avis de motion et dépôt du projet - règlement SH-709 - programme incitatif pour espaces commerciaux

Objet : annoncer l'adoption éventuelle d'un règlement visant la création d'un programme incitatif pour espaces commerciaux et déposer le projet de règlement SH-709 à cette fin.

14. Adoption du projet de règlement SH-200.12 - modification au Règlement d'administration des règlements d'urbanisme SH-200

Objet : adopter le projet de règlement SH-200.12 modifiant le Règlement d'administration des règlements d'urbanisme SH-200 dans le but :

- 1) Revoir les documents exigés lors de demandes de permis de construire;
- 2) Réviser les renseignements et les documents requis lors de demandes de certificats d'autorisation visant la démolition d'un bâtiment;
- 3) Préciser les renseignements et documents requis lors de demandes de certificats d'autorisation pour la réalisation d'une murale (fresque);
- 4) Reconnaître le chemin du développement Marcouiller (route des Champagne et lac Vincent) à titre de rue privée assimilée à une rue publique pour les fins d'application des règlements d'urbanisme en l'introduisant à l'annexe A de ce règlement.

15. Adoption - projet de règlement SH-550.77 - modification au règlement de zonage SH-550

Objet : adopter le projet de règlement modifiant le Règlement de zonage SH-550 dans le but :

- 1) De modifier les règles d'interprétation lorsqu'un terrain est situé dans plus d'une zone;
- 2) D'uniformiser les distances d'une thermopompe de piscine ou de maison par rapport aux limites de terrain;
- 3) D'ajuster le libellé du texte sur les réservoirs comme les autres textes des constructions accessoires;
- 4) De modifier la largeur des allées d'accès dans les zones à dominance Agroforestière (AF) et Rurale et Villégiature (RV) et lorsque ces dernières ont plus de 20 m de longueur;
- 5) D'abolir la disposition qui exige que tout logement doit être accessible par une porte installée sur une façade donnant sur une rue;
- 6) De prévoir des dispositions permettant d'encadrer la réalisation de murales et de fresques;
- 7) De corriger les limites des zones H-3323 et H-3327, avenue Jacques-Dolbec;
- 8) D'autoriser un projet de construction d'une école dans la zone P-9016, chemin des Génévriers.

16. Adoption du projet de règlement SH-600.3 - plan d'implantation et d'intégration architecturale

Objet : adopter le projet de règlement SH-600.3 modifiant le règlement SH-600 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'assujettir 3 nouvelles zones à l'application du règlement et de retirer les travaux de démolition à l'obligation de présenter un tel plan.

17. Adoption du projet de règlement SH-705 - démolition d'immeubles

Objet : adopter le projet du Règlement SH-705 relatif à la démolition d'immeubles et ayant pour objet la mise à jour de la réglementation afin de respecter la nouvelle législation provinciale applicable.

18. Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) - aliénation et lotissement - partie du lot 3 177 132 du cadastre du Québec - chemin Lamothe

Objet : appuyer une demande d'aliénation et de lotissement d'une partie du lot 3 177 132 situé sur le chemin Lamothe, auprès de la CPTAQ.

19. Désignation - Comité consultatif agricole

Objet : désigner les membres qui siégeront au comité consultatif agricole.

20. Représentations

Objet : autoriser des élus municipaux à représenter la Ville à différentes activités et événements.

21. Période de questions

22. Levée de la séance

Donné à Shawinigan, ce 30 janvier 2023



Me Chantal Doucet
Greffière